

DELIBERATION N°3.1

<p align="center">Motion sur le projet de construction de réacteur de type EPR à Penly présentée par la groupe des Elus Verts</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 38*

LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Jacques Boudier, Conseiller Municipal délégué donne lecture du projet de motion soumis au vote du Conseil Municipal : *«Le 24 mars 2010, le débat public organisé par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) sur le projet de réacteur de type EPR – Penly 3 a débuté. L'objectif de cette démarche est d'approfondir la réflexion sur l'opportunité de construire un troisième réacteur sur le site de la CEN de Penly.»*

Les documents proposés par Didier Houi, Président de la CPDP (Commission Particulière du Débat Public), montrent parfaitement que ce projet ne relève pas exclusivement du service public mais attribue aux entreprises GDF-Suez et TOTAL 33 % du financement de l'opération et de l'exploitation. A noter que l'État prévoit de céder encore 16 % à d'autres entreprises. Nous pouvons donc considérer que Penly 3 serait le premier réacteur nucléaire de France géré par un consortium public/privé.

Or, l'expérience de Suez en Belgique, qui gère déjà un certain nombre de réacteurs nucléaires, montre que lors du passage à une gestion privée, il est observé une dégradation de la gestion des risques. Alors qu'il était question jusqu'à maintenant de risques zéro dans les centrales nucléaires, aujourd'hui, pour des raisons de coût, les exploitants parlent de "risque maîtrisé". Cela a des conséquences désastreuses sur les conditions de travail du personnel et les risques d'irradiations s'en trouvent fortement augmentés.

Le 06 mars dernier, le Réseau « Sortir du Nucléaire » révèle des documents confidentiels, divulgués par une source anonyme interne à EDF. Ces documents démontrent que la conception de l'EPR implique un sérieux risque d'accident majeur – risque pris en conscience par EDF pour des raisons de calcul économique. Potentiellement sujet à un emballement dont les conséquences seraient incontrôlables, l'EPR s'avère donc extrêmement dangereux.

On comprend mieux ainsi les avis défavorables des autorités de sûreté nucléaires allemandes et britanniques et le rejet de ce type de réacteur par les États Unis et le Qatar. En France même, l'Autorité de sûreté ne cesse de repérer des problèmes plus ou moins importants à Flamanville, où la construction du premier réacteur français de type EPR accumule retards et surcoûts. D'aucuns doutent aujourd'hui que l'EPR puisse fonctionner.

Finalement le projet de réacteur de type EPR à Penly pose à ce jour toute une série de problèmes tant au sujet du financement, que de la sûreté et de l'exploitation. Faute des retours d'expériences de Flamanville et d'Okiliouto en Finlande, le débat public qui s'ouvre à présent apparaît comme la première occasion pour penser raisonnablement la pertinence du projet EPR à Penly.

Considérant que lors du débat public pour le réacteur EPR à Flamanville, les engagements pris n'ont pas été respectés par EDF,

Considérant que certains appels d'offres pour la construction ont été lancés avant la fin du débat public,

Considérant l'action peu positive de l'État durant ce débat public,

Le Conseil municipal demande à Didier Houi :

- qu'il garantisse que le débat public sera le plus démocratique possible afin de permettre à toutes les opinions de s'exprimer,*
- qu'il garantisse que le projet ne démarre pas tant que le débat public ne sera pas clos,*
- qu'il assure un compte rendu régulier et public de l'avancement des débats dans la presse locale,*
- qu'il ajoute cette contribution écrite au débat public.*

Ainsi la population aura accès à une information juste et loyale sur le projet EPR – Penly 3. »

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, la motion présentée par :

☞ **36 voix «Contre»** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe Dieppe Ensemble, groupe Centriste),

☞ **2 voix « Pour »** (groupe des Elus Verts),

☞ **1 « abstention »** (B. Brebion).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**